

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Aix-Marseille Université (AMU) - Demande de subvention pour le projet Karst Huveaune.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département soutient de longue date des projets visant l'acquisition de connaissances des ressources en eau locales, notamment les aquifères souterrains et leur fonctionnement.

En effet, ces études sont d'une part utiles pour préserver la qualité de la ressource et mieux répartir la pression de prélèvement dans un département très anthropisé et d'autre part indispensables pour mieux anticiper les problèmes de raréfaction de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique. Ainsi, le Conseil départemental a soutenu le projet Karsteau porté par l'Université de Provence entre 2007 et 2010 sur le bassin hydrogéologique du Beausset et le diagnostic qualitatif de la nappe alluviale de l'Huveaune porté en 2012 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Aujourd'hui, Aix-Marseille Université sollicite une aide départementale en investissement pour le projet Karst-Huveaune. Cette étude complète celles citées ci-avant et porte sur la compréhension du fonctionnement actuel et futur des hydrosystèmes karstiques entre la Sainte-Baume et la mer, dont le haut bassin versant de l'Huveaune. Le travail consistera à étudier la qualité et la quantité d'eau souterraine disponible et identifier les zones de drainage préférentiel (où trouver l'eau dans les circulations souterraines).

Dans ce cadre, le Département est sollicité pour une subvention d'un montant de 10 000 € sur une dépense totale de 13 500 €HT (soit un taux de 74,10%).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

